



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences sanitaires dramatiques de l'augmentation des vagues de chaleur

Question écrite n° 8102

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les conséquences sanitaires dramatiques de l'augmentation des vagues de chaleur, notamment dans le Val-de-Marne et la nécessité d'une action du Gouvernement sur ce sujet. En seulement 20 ans, entre 2000 et 2020, la France a subi jusqu'à 26 vagues de chaleur, selon le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ce chiffre contraste radicalement avec les 17 vagues que le pays a connues au cours des 50 années précédentes, de 1947 à 2000. Toujours d'après le CNRS, les canicules seront deux fois plus fréquentes et intenses dans le pays d'ici 2050. Effet direct du dérèglement climatique, leur saisonnalité s'étendra ainsi à la fois plus tôt et plus tard dans l'année : de juin à septembre, voire octobre. Cette situation appelle à une vigilance extrême en matière de risques sanitaires, notamment pour les populations les plus sensibles, telles les personnes âgées, les très jeunes enfants, les personnes isolées ou les malades chroniques et les populations les plus exposées, comme les sans-abris ou les travailleurs extérieurs. L'élévation de leur risque de décès et de recours aux soins d'urgence avec la température est dramatique. En France, la mortalité associée aux vagues de chaleur entre 2014-2019, soit 5 500 décès en seulement 5 ans, est déjà supérieure à celle observée entre 2004 et 2013, en 10 ans. Comme le montre le dernier rapport de l'observatoire régional de santé d'Île-de-France, paru en février 2023, ces risques sont particulièrement prévalents dans cette région. Les caractéristiques urbaines de l'hypercentre métropolitain entraînent un important effet d'îlot de chaleur urbain (ICU), qui peut se traduire par des écarts de température avec la campagne francilienne allant jusqu'à 8°C la nuit. Ces caractéristiques sont notamment la surface artificialisée non-végétalisée, le couvert non-arboré et le fort taux d'imperméabilisation du sol. Ainsi, dans la Métropole du Grand Paris, 73 % de la population résiderait dans un quartier soumis potentiellement à un effet moyen à fort d'ICU. Cela a entraîné le record national de surmortalité dans le Val-de-Marne lors de la canicule exceptionnelle de 2003, durant laquelle il y a été enregistré 219 % de décès supplémentaires par rapport à la normale. Face à cette réalité alarmante, la rénovation thermique des bâtiments est un enjeu majeur : une chambre isolée par de matériaux biosourcés peut présenter un écart de température de plus de 10°C en été avec l'extérieur, selon l'Agence parisienne du climat. Or le programme gouvernemental MaPrimeRénov' est qualifié d'inadapté et inefficace par le Haut conseil pour le climat. Alors que 5 millions de logements ont le statut de passoire thermique dans le pays, seulement 2 500 ont réussi à en sortir en 2021. Par ailleurs, l'exécutif a retoqué par le recours à l'article 49.3 les 12 milliards d'euros alloués par l'Assemblée nationale à la rénovation thermique des logements lors du débat sur le budget de l'année 2023. Elle s'interroge donc sur ce que le Gouvernement compte entreprendre pour faire face aux conséquences sanitaires prévisibles des prochaines vagues de chaleur.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8102

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 février 2024

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4407

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)